

AFFICHAGE OBLIGATOIRE Arrêté du 17 03 2015
BÉNÉFICIEZ D'UN CRÉDIT D'IMPÔT SERVICE À LA PERSONNE

Liste des travaux :

- Les travaux d'entretien courant des jardins, massifs et potagers de particuliers.
- La cueillette des fruits et légumes à des fins de consommation personnelle.
- La taille des haies et des arbres (à l'exclusion, des travaux agricoles ou forestiers tel que définis à l'article L.722-3 du code rural).
- Le débroussaillage.
- L'évacuation des déchets occasionnés par la prestation de petit jardinage.
- Le déneigement des abords immédiat du domicile.
- La tonte de pelouse.
- L'entretien des massifs.
- La scarification.
- Le bêchage, binage et griffage.
- Nettoyage de jardin et terrasse
- Le désherbage manuel.
- Le ramassage des feuilles.
- Le petit arrachage manuel.
- broyage des végétaux.
- La taille des haies, fruitiers, rosiers et plantes grimpantes.
- La taille d'arbres et arbustes hors élagage.

LISTE DES TRAVAUX EXCLUS

- ✓ Les actes commerciaux tels que la vente de plantes, de graines ou de matériel.
- ✓ Plantation.
- ✓ Engazonnement.
- ✓ Abattage, rabattage.
- ✓ Apport d'engrais
- ✓ Produits phytosanitaires.
- ✓ La conception et la réalisation de parcs paysagers.
- ✓ Les travaux de terrassement.
- ✓ Les dessouchements.
- ✓ Elagage.

DEVIS GRATUITS ET OBLIGATOIRE À PARTIR DE 100 EUROS PAR MOIS

En dessous de 100€ TTC par mois à la demande du client/- Établissement de la facture gratuite.

TARIF PRESTATION HORAIRE HT - TVA20% - TTC

L'entretien du jardin entre dans le cadre du service à la personne, ci-dessus, la liste des prestations faisant l'objet de l'avantage fiscal de 50% à la hauteur de 5000€ TTC des dépenses/an et par foyer fiscal, soit un maximum de 2500€/an (selon le décret 2013-524 du 19 juin 2013).

Les prestations fournis par Coopjardinage se font en mode « prestataire » se situent strictement dans le champ des « petits travaux de jardinage, y compris les travaux de débroussaillage », définis par l'instruction, DGCIS N° 1-2012 du 26 avril 2012.

Le sociétaire remet gratuitement un devis personnalisé au consommateur à qui il propose une prestation dont le prix total est supérieur ou égal à 100€ ou au consommateur qui lui en fait la demande. Coopjardinage- SARL coopérative artisanale à capital variable 54 rue de Bois Bernard 62580 Arleux en Gohelle.

SARL à capital variable – Siret N° 533 128 971 00025 APE : 9609Z- TVA intracommunautaire : F00533128971 N° d'agrément : N/010711/F/062/S050- date de l'arrêté 01/07/2011